

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1947**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située avenue Salvador Allende

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1947**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située avenue Salvador Allende**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

La Communauté urbaine de Lyon a créé, en 2009, la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin, afin de poursuivre l'aménagement du centre-ville déjà entrepris auparavant avec la ZAC du Centre.

L'aménagement de la ZAC comporte l'ensemble du réaménagement des voiries du quartier et notamment le prolongement de la rue Rabelais vers le nord. Ce prolongement empiète sur l'emprise foncière du lycée des Canuts dont la Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, mais mis à disposition de la région Rhône-Alpes par procès-verbal.

Afin de compenser cette perte de foncier et de reconstituer l'offre des places de stationnement supprimées par la création de cette voirie, il a été envisagé de repositionner ces places au nord du tènement du lycée, ce qui implique le déplacement de la clôture existante vers le nord.

En parallèle de cette opération, la direction de la voirie réalise le réaménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende. Cet aménagement permet notamment, un nouveau positionnement le long de l'avenue Salvador Allende, de la limite entre le domaine public et le domaine privé.

Ainsi, afin de ne pas créer de délaissé de voirie entre les nouvelles limites domaniales, il est envisagé que cette partie du domaine public communautaire d'une surface de 836 mètres carrés (cf. partie hachurée sur le plan après annexé), soit déclassée et intègre le domaine privé de la Communauté urbaine.

A l'issue de cette procédure, cette emprise sera mise à la disposition de la Région pour reconstituer l'emprise foncière du lycée des Canuts.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'avenue Salvador Allende, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire d'une surface de 836 mètres carrés, située avenue Salvador Allende à Vaulx en Velin dans le cadre du réaménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende.

2° - Constate que ladite emprise ainsi déclassée intègre le domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,